

# Barème des tarifs pour 2022

---

## 1. Missions et projets de développement

Liste des prix concernant:

Les projets de développement des applications concernant les produits et services postaux  
Les missions sur site pour effectuer des enquêtes, des installations, des formations et des activités de conseil en ce qui concerne les produits postaux et financiers

## 2. Services financiers

Liste des prix pour la gamme de produits financiers développée par le Centre de technologies postales (CTP)

## 3. Services postaux et douaniers

Liste des prix pour la gamme de produits postaux et douaniers développée par le CTP

## Références bancaires

Credit Suisse – 3000 BERNE 1 (SUISSE)	
Numéro de compte	143996-61-10
Code SWIFT	CRESCHZZ80A
Clearing	4835
IBAN	CH48 0483 5014 3996 6101 0

## Adresse

Pour tout complément d'information, veuillez contacter la **Direction du CTP – Appui à la gestion**

### Adresse:

Centre de technologies postales  
Union postale universelle  
Bureau international  
Weltpoststrasse 4  
3015 BERNE  
SUISSE

**Téléphone:** (+41 31) 350 31 11  
CTP.Facturation@upu.int

**Télécopie:** (+41 31) 352 43 23

**Adresse électronique:**

# 1. Missions et projets de développement en 2022

## 1.1 Projets de développement

Pour les non-membres de la Coopérative télématique, un supplément de 30% sera appliqué.

Domaine	Coûts journaliers (en CHF)
Développeur/testeur/rédacteur technique	730
Développeur/testeur/rédacteur technique externes	1150
Gestion de projet/permanence assistance <sup>1</sup>	850

## 1.2 Mission

Pour les non-membres de la Coopérative télématique, un supplément de 30% sera appliqué.

Activité	Revenu national brut	Tarif de consultation par jour-personne (en CHF)	Tarif spécial de consultation pour les projets de plan de développement régional, par jour-personne (en CHF)
Tous types de mission	1 ou 2	760	760
Évaluation, mise en œuvre et extensions (nouvelles fonctionnalités)	3	600	500
	4	500	450
Missions de suivi (formation opérationnelle et technique, migrations)	3 ou 4	450	450

- Les tarifs de mission seront calculés sur la base de la catégorie de revenu national brut (RNB) du pays ([classification de la Banque mondiale](#))
- Les tarifs d'une visite sur site standard pour IPS sont calculés pour douze jours-personne et cinq jours sur place
- Les tarifs d'une mission standard de mise en œuvre d'IPS sont calculés pour vingt jours-personne et dix jours sur place
- Les tarifs d'une mission standard de mise en œuvre du système de déclaration en douane (CDS) sont calculés pour huit jours-personne et cinq jours sur place
- Les tarifs d'une mission standard de mise en œuvre de STEFI sont calculés pour quatorze jours-personne et quatre jours sur place
- Les tarifs relatifs aux missions de suivi doivent être calculés en fonction de la préparation nécessaire, de la charge de travail sur site et du suivi de la mission sur la base des tarifs journaliers
- L'indemnité journalière de subsistance et les frais de transport seront facturés en sus
- L'indemnité journalière de subsistance est fondée sur le barème de la Commission de la fonction publique internationale ([icsc.un.org](http://icsc.un.org))
- Les frais de formation à Berne (préparation incluse) seront facturés par jour de consultation et partagés entre les membres des opérateurs participants
- Les projets et méthodologies des plans de développement régional peuvent être consultés sur le site Web de l'UPU ([www.upu.int](http://www.upu.int))

<sup>1</sup> Durant les week-ends (du vendredi à 19 heures au lundi à 7 heures, heure suisse), un supplément de 25% sera facturé pour les permanences entre 7 et 19 heures et de 50% pour les permanences entre 19 et 7 heures.

## 2. Services financiers en 2022

### 2.1 IFS – IFS sur cloud partagé – STEFI – Tarifs (en CHF)

Pour les non-membres de la Coopérative télématique, un supplément de 30% sera appliqué.

IFS, IFS sur cloud partagé, STEFI ou interface de programmation d'application (API) UPU-IP<sup>2</sup>

Groupe RNB <sup>3</sup>	Nombre d'années en production d'IFS, IFS sur cloud partagé ou STEFI (ou connecteur UPU-IP)					
	Années 1 à 5	À partir de l'année 6				Utilisation du module national IFS <sup>4</sup>
		Utilisation au niveau international uniquement, avec un volume de mandats (arrivants + partants) annuel durant l'année précédente de:				
	< 1000 (remise de 75%)	1000 < 10 000 (remise de 60%)	10 000 < ... < 30 000 (remise de 20%)	≥ 30 000 (pas de remise)		
RNB 1	2500	7000	11 200	22 400	28 000	28 000
RNB 2	2500	4500	7200	14 400	18 000	18 000
RNB 3	2500	3000	4800	9600	12 000	12 000
RNB 4	2500	2500	2500	2500	2500	2500

#### Produits complémentaires (frais annuels)

	Non-membres de la Coopérative télématique	Membres de la Coopérative télématique
QCS Finance	1950	Gratuit
Interconnexion Eurogiro	Gratuit	
PPS*Clearing	Gratuit	
IFS sur cloud partagé		
Infrastructure en nuage partagée	3250	
Services en nuage partagés	6250	
IFS mobile et API IFS	Gratuit	
Système de gestion de trésorerie (Cash Management System – CMS)	2000	
Réseau privé virtuel avec liaison en mode tunnel	Pour IFS ou STEFI	2400

<sup>2</sup> Comme indiqué dans la lettre 4570(DPRM.SFP) du Bureau international du 23 juin 2020, les exemplaires d'IFS et de STEFI installés localement ne seront plus pris en charge à partir de janvier 2022. Étant donné que certains utilisateurs sont encore occupés à effectuer la migration vers IFS Cloud Shared ou les API UPU-IP, les tarifs pour ces systèmes restent applicables pour 2022. Il n'est pas possible pour de nouveaux utilisateurs de souscrire des abonnements pour ces logiciels.

<sup>3</sup> Groupe relatif au RNB par habitant ([classification de la Banque mondiale](#)). Les territoires appartenant au groupe RNB de niveau 1 seront classés dans le groupe RNB de niveau 2.

<sup>4</sup> Le module national IFS est uniquement disponible avec les applications IFS et IFS sur cloud partagé.

Produits complémentaires (frais annuels)			
<b>Utilisateurs supplémentaires de Active directory (&gt; 5)</b>		100	
<b>API publique (par serveur externe avec certificat)</b>		100	
IFS Domestic (module IFS national) (frais annuels) – pour IFS			
Frais liés au trafic des paiements postaux intérieurs (nationaux)			
Gamme (nombre de paiements postaux)			
	Volume (paiements postaux)	Prix (en CHF)	Frais équivalents par paiement postal si le pack est entièrement utilisé
<b>Pack minimal<sup>5</sup></b>	10 000	1000	0,10
<b>Pack 1<sup>5</sup></b>	10 000	1000	0,10
<b>Pack 2<sup>5</sup></b>	25 000	2200	0,088
<b>Pack 3<sup>5</sup></b>	50 000	4000	0,08
<b>Pack 4<sup>5</sup></b>	100 000	7500	0,075

### Services en nuage

Les solutions informatiques de l'UPU peuvent être installées localement ou être fournies comme solutions de service logiciel (SaaS) via la plate-forme en nuage gérée par l'UPU. Les prix relatifs aux services en nuage varient en fonction de la configuration désirée et, en particulier, des demandes relatives au matériel informatique, au nombre d'utilisateurs connectés simultanément et aux options visant à assurer pleinement les plans de continuité des activités. Chaque offre de service en nuage est par conséquent adaptée aux besoins des postes qui le souhaitent. Le CTP propose également une offre «Shared-Cloud» afin de réduire les coûts au minimum, comme indiqué dans le tableau ci-dessus (Produits complémentaires). Veuillez prendre contact avec le CTP pour plus d'informations.

## 2.2 POST\*Net Finance (Tarifs (en CHF))

Pour les non-membres de la Coopérative télématique, un supplément de 30% sera appliqué.

POST*Net Finance		
Cotisations annuelles		
Gamme (nombre de paiements postaux internationaux partants)		
De	À	Coût par paiement postal
0	5000	0,4000
5001	10 000	0,2000
10 001	50 000	0,1000
50 001	100 000	0,0400
100 001	500 000	0,0200
500 001	1 000 000	0,0100
1 000 001	2 000 000	0,0030
2 000 001	Pas de limite	0,000

<sup>5</sup> La validité d'un pack est d'une année civile. La combinaison de plusieurs packs relève de la responsabilité de l'opérateur désigné.

## 2.3 Facturation – Services financiers

### Règles de facturation et décisions concernant le déploiement d'IFS

Une fois l'application installée, l'opérateur désigné doit payer une redevance annuelle couvrant les frais de maintenance et de mise à jour. Une redevance annuelle est aussi appliquée pour l'utilisation du réseau POST\*Net (les montants facturés aux utilisateurs sont établis en fonction de la quantité des messages échangés).

La date de l'installation sur site de l'application ne correspond pas forcément à la date de sa mise en œuvre (date de mise en production). La redevance annuelle couvre la période commençant le premier jour du mois suivant l'installation de l'application (frais calculés proportionnellement au montant de la redevance annuelle standard).

### Frais annuels concernant les applications et les services

Les montants dus au titre des applications et des services sont exigibles chaque année, dans un délai de trente jours à compter de la date de la facture. Les factures sont envoyées chaque année en janvier. Elles correspondent aux montants dus pour l'année en cours. Les frais annuels couvrent les coûts liés à l'envoi automatique des nouvelles versions des logiciels proposés par le CTP.

### Frais de communication en fonction du volume

Les frais de communication liés à POST\*Net Finance sont facturés au moins une fois tous les trois mois.

### Paiement des factures

Toutes les factures émises par le CTP doivent être réglées dans un délai de trente jours à compter de leur réception.

### Important: procédure concernant les factures impayées

Sont considérées comme dettes arriérées toutes les factures relatives aux cotisations, aux contributions à un financement, aux redevances facturées selon la liste des prix et aux frais de licence qui n'ont pas été réglées dans un délai de quatre-vingt-dix jours à compter de la date d'émission des factures. Au terme de ce délai, un intérêt est facturé pour toute dette arriérée. Le non-paiement des sommes dues est assorti d'intérêts dont le montant est crédité au budget du CTP et dont le taux est de 5% par an.

### Taxe sur la valeur ajoutée (et autres frais supplémentaires)

Les frais n'incluent pas la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et/ou tous autres frais supplémentaires payés par le titulaire conformément à sa législation nationale.

## 3. Services postaux et douaniers pour 2022

### 3.1 IPS – PNG – PIMS – IPS.POST – Tarifs (en CHF)

Pour les non-membres de la Coopérative télématique (opérateurs désignés), un supplément de 30% sera appliqué.

Groupe «.post» <sup>6</sup>	IPS (PNG inclus)	PIMS <sup>7</sup>
	<b>Par serveur national</b>	
<b>1 – Revenu élevé<sup>8</sup></b>	36 000	2000
<b>2 – Revenu moyen supérieur</b>	21 500	1000
<b>3 – Revenu moyen inférieur</b>	16 0	500
<b>4 – Bas revenu et pays les moins avancés</b>	7500	0
<b>IPS.POST</b>		
<b>Pour un maximum de 6000 envois partants par classe de courrier et 20 utilisateurs</b>		2300
<b>Utilisateurs supplémentaires (plus de 20 utilisateurs), par nouvel utilisateur</b>		200
<b>Envois partants supplémentaires par catégorie de courrier (plus de 6000 envois), par envoi</b>		0,10
<b>Produits complémentaires</b>		
<b>QCS mail</b>		Gratuit
<b>GTT (Global Track and Trace)</b>		Gratuit
<b>Tunnel VPN</b>	<b>Pour IPS ou PNG</b>	2400
<b>Serveurs supplémentaires connectés au serveur national</b>	<b>Pour IPS</b>	2000
<b>IPS Web Client par serveur</b>	<b>Pour IPS</b>	3500
<b>IPS Web tracking</b>	<b>Pour IPS</b>	1000
<b>Scanner portatif</b>	<b>Pour IPS</b>	3000
<b>API publique (par serveur externe avec certificat)</b>		100

### 3.2 DPS – Tarifs (en CHF)

Pour les non-membres de la Coopérative télématique (opérateurs désignés), un supplément de 30% sera appliqué.

#### Domestic Postal System (DPS)

Le barème des tarifs du DPS est indexé sur les critères économiques suivants:

1. Produit intérieur brut (PIB) par habitant (en dollars des États-Unis courants), selon les Indicateurs du développement dans le monde de la Banque mondiale (<https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/NY.GDP.PCAP.CD>).
2. Recettes d'exploitation postale (en DTS), issues des statistiques officielles de l'UPU

<sup>6</sup> Groupe relatif au RNB par habitant ([classification de la Banque mondiale](#)). Les territoires appartenant au groupe RNB de niveau 1 seront classés dans le groupe RNB de niveau 2.

<sup>7</sup> Afin d'encourager l'adoption des bulletins de vérification électronique (eVN), le logiciel PIMS est fourni gratuitement pour 2022, quel que soit le RNB par habitant de l'utilisateur.

<sup>8</sup> Les membres de la Coopérative télématique appartenant au groupe RNB de niveau 1 et ayant moins de 50 000 envois par an pour l'utilisation d'IPS seront reclassés dans le groupe RNB de niveau 2.

([www.upu.int/fr/Union-postale-universelle/Activités/Recherche-et-publications/Statistiques-postales](http://www.upu.int/fr/Union-postale-universelle/Activités/Recherche-et-publications/Statistiques-postales)).

3. Nombre total d'employés, issu des statistiques officielles de l'UPU (des estimations sont disponibles en cas de données manquantes ou non divulguées) ([www.upu.int/fr/Union-postale-universelle/Activités/Recherche-et-publications/Statistiques-postales](http://www.upu.int/fr/Union-postale-universelle/Activités/Recherche-et-publications/Statistiques-postales)).

Le prix du pack utilisateur, entre le prix plancher et le prix plafond, est déterminé à partir d'un indice calculé individuellement à partir des trois critères économiques indiqués ci-dessus.

Le tableau ci-dessous indique les prix plancher et plafond pour chaque pack:

	Pour 1000 utilisateurs au maximum (en CHF/an)	Pour 2000 utilisateurs au maximum (en CHF/an)	Pour 5000 utilisateurs au maximum (en CHF/an)	Pour 10 000 utilisateurs au maximum (en CHF/an)	Pour 25 000 utilisateurs au maximum (en CHF/an)	Pour un nombre illimité d'utilisateurs (en CHF/an)
<b>Prix plancher</b>	12 000	14 000	16 000	18 000	20 000	22 000
<b>Prix plafond</b>	120 000	140 000	160 000	180 000	200 000	220 000

### 3.3 CDS – Tarifs (en CHF)

Pour les non-membres de la Coopérative télématique (opérateurs désignés), un supplément de 30% sera appliqué.

Pour tous les utilisateurs avec leur boîte aux lettres EDI pour les messages douaniers (xx501) sur des réseaux autres que POST\*Net, la redevance annuelle pour le CDS correspond au montant annuel maximal en fonction du volume. Les déclarations faites en phase de test ne seront pas facturées.

La tarification du CDS est divisée en trois options.

#### Option 1

Utilisation complète de l'application

Redevance annuelle en fonction du volume pour les utilisateurs du CDS sur POST\*Net

Redevance en fonction du volume par déclaration (code à barres S10) (reçue ou envoyée) inclus: transport sur POST\*Net pour tous les messages (ITMATT, CUSITM, CUSRSP)

Groupe RNB	Redevance annuelle plafonnée	Pour les utilisateurs d'IPS et les non-utilisateurs d'IPS	
		Frais par déclaration (entrante/sortante)	Nombre équivalent de déclarations lorsque le plafond est atteint
<b>1 – Revenu élevé</b>	28 000	0,04	700 000
<b>2 – Revenu moyen supérieur</b>	18 000	0,04	450 000
<b>3 – Revenu moyen inférieur</b>	7000	0,04	175 000
<b>4 – Bas revenu et pays les moins avancés</b>	3000	0,04	75 000

#### Option 2

«CDS en tant que générateur EDI» peut être fourni avec CDS.post, CDS local et CDS Cloud.

### Redevance annuelle en fonction du volume pour les utilisateurs du CDS sur POST\*Net

Redevance en fonction du volume par déclaration (code à barres S10) (reçue ou envoyée) inclus: transport sur POST\*Net pour tous les messages (ITMATT, CUSITM, CUSRSP)

Groupe RNB	Redevance annuelle plafonnée	Pour les utilisateurs d'IPS et les non-utilisateurs d'IPS	
		Frais par déclaration (entrante/sortante)	Nombre équivalent de déclarations lorsque le plafond est atteint
1 – Revenu élevé	28 000	0,03	933 334
2 – Revenu moyen supérieur	18 000	0,03	600 000
3 – Revenu moyen inférieur	7000	0,03	233 334
4 – Bas revenu et pays les moins avancés	3000	0,03	100 000

### Option 3

Accès aux API CDS uniquement

Produit/service	Coût unitaire	Plafond financier (annuel)	Limites techniques
API commerce électronique pour: – la recherche de codes du système harmonisé – les interdictions et restrictions – l'exactitude des adresses postales	0,01 CHF/clic pour l'abonnement à un seul service 0,02 CHF/clic pour l'abonnement à deux ou trois services 100 CHF/client <sup>9</sup> pour le certificat X.509 permettant d'accéder à l'API	Aucun	Aucun (le service est uniquement disponible via le nuage du CTP)

### CDS.post

Les principes ci-après sont proposés:

- Volume: utiliser le plafond financier des pays du groupe 1 de la classification RNB (actuellement 700 000 déclarations par an) comme limite technique imposant l'arrêt de l'utilisation de CDS.post. Dans ce cas, il serait demandé aux opérateurs d'envisager d'utiliser soit CDS Local, soit CDS Cloud au lieu de CDS.post.
- Nombre d'utilisateurs: comme pour IPS.post, des frais (200 CHF/an) doivent être facturés par utilisateur supplémentaire au-delà de 100 (non applicable pour CDS Local).

### Application mobile pour la saisie de données électroniques préalables

Il n'y a pas de prix d'achat unique pour l'application.

Un montant de 500 CHF par an sera facturé aux postes pour les activités de support de troisième niveau et la distribution sur Google Play Store.

Remarque: les postes sont en charge du support technique et autre pour les utilisateurs de l'application.

### Services en nuage

<sup>9</sup> Client signifie: point d'accès pour appeler l'API UPU (dans les locaux de l'opérateur désignés ou de ses partenaires, p. ex. de gros expéditeurs).



Les solutions informatiques de l'UPU peuvent être installées localement ou être fournies comme solutions de service logiciel (SaaS) via la plate-forme en nuage gérée par l'UPU. Les prix relatifs aux services en nuage varient en fonction de la configuration désirée et, en particulier, des demandes relatives au matériel informatique, au nombre d'utilisateurs connectés simultanément et aux options visant à assurer pleinement les plans de continuité des activités. Chaque offre de service en nuage est par conséquent adaptée aux besoins des postes qui le souhaitent: veuillez prendre contact avec le CTP pour plus d'informations.

### 3.4 POST\*Net mail (Frais (en CHF))

Pour les non-membres de la Coopérative télématique (opérateurs désignés), un supplément de 30% sera appliqué. Pour les acteurs du secteur postal élargi, un supplément de 10% sera appliqué.

POST*Net Mail	
Frais d'utilisation du réseau POST*Net sans PNG	5000
Cotisations annuelles	Par kilo-octet (ko)
Facturation des messages EDI au format EDI FACT (annuelle)	0,027
Facturation des messages EDI au format XML (ITMATT, CUSITM et CURSP) (boîtes aux lettres xx501). Le prix des messages XML pour les utilisateurs du CDS est inclus dans le prix du CDS.	0,027
Frais d'utilisation annuels minimaux (pour moins de 31 000 ko par an, ou 1543 ko par mois) <sup>10</sup>	500
Frais d'utilisation annuels maximum (pour plus de 3 100 000 ko par an, ou 259 000 ko par mois)	84 000 (7000 CHF par mois)
Services à valeur ajoutée Post*Net Mail – Module de conversion de messages de fret – Module de conversion ICS2	Inclus dans les frais de POST*Net Mail, pas de frais supplémentaires

<sup>10</sup> La facturation appliquée aux utilisateurs sera établie sur la base du volume de messages EDI transmis dont le montant est supérieur à la redevance annuelle minimale de 500 CHF.

### 3.5 Facturation – Services postaux et douaniers

#### Règles de facturation et décisions concernant le déploiement d'IPS

Une fois l'application installée, l'opérateur désigné doit payer une redevance annuelle couvrant les frais de maintenance et de mise à jour. Une redevance annuelle est aussi appliquée pour l'utilisation du réseau POST\*Net (les montants facturés aux utilisateurs sont établis en fonction de la quantité des messages échangés).

La date de l'installation sur site de l'application ne correspond pas forcément à la date de sa mise en œuvre (date de mise en production). La redevance annuelle couvre la période commençant le premier jour du mois suivant l'installation de l'application (frais calculés proportionnellement au montant de la redevance annuelle standard).

#### Frais annuels concernant les applications et les services

<sup>10</sup> La facturation appliquée aux utilisateurs sera établie sur la base du volume de messages EDI transmis dont le montant est supérieur à la redevance annuelle minimale de 500 CHF.

Les montants dus au titre des applications et des services sont exigibles chaque année, dans un délai de trente jours à compter de la date de la facture. Les factures sont envoyées chaque année en janvier. Elles correspondent aux montants dus pour l'année en cours. Les frais annuels couvrent les coûts liés à l'envoi automatique des nouvelles versions des logiciels proposés par le CTP.

#### **Frais de communication en fonction du volume**

Les frais de communication liés à POST\*Net Mail sont facturés au moins une fois tous les trois mois.

#### **Paiement des factures**

Toutes les factures émises par le CTP doivent être réglées dans un délai de trente jours à compter de leur réception.

#### **Important: procédure concernant les factures impayées**

Sont considérées comme dettes arriérées toutes les factures relatives aux cotisations, aux contributions à un financement, aux redevances facturées selon la liste des prix et aux frais de licence qui n'ont pas été réglées dans un délai de quatre-vingt-dix jours à compter de la date d'émission des factures. Au terme de ce délai, un intérêt est facturé pour toute dette arriérée. Le non-paiement des sommes dues est assorti d'intérêts dont le montant est crédité au budget du CTP et dont le taux est de 5% par an.

#### **Taxe sur la valeur ajoutée (et autres frais supplémentaires)**

Les frais n'incluent pas la TVA et/ou tous autres frais supplémentaires payés par le titulaire conformément à sa législation nationale.

#### **Acteurs du secteur postal élargi**

En avril 2019, le Conseil d'exploitation postale a approuvé et le Conseil d'administration a entériné les principes de tarification de l'accès à certains produits et services informatiques de l'UPU par deux principaux acteurs du secteur postal élargi: les compagnies aériennes (et par extension les agents de traitement au sol) et les organisations douanières. Ces acteurs du secteur postal élargi sont actifs dans des segments essentiels de la chaîne logistique postale: transport, sécurité et dédouanement à l'importation et à l'exportation.

Le document CA C 2 2017.2–Doc 2. Annexe 3 identifie clairement les solutions informatiques suivantes:

- Post\*Net Mail, PNG et QCS Mail, y compris les tableaux de bord relatifs à la production
- Système d'intégration de la chaîne logistique (SCIS)
- API publiques